

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le 02.03.2023

ID : 089-200039642-20230223-04_2023-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 54 - Pouvoir(s) : 13 - Absent(s) : 8 - Votants : 67 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à M. CAILLIET Jean-Bernard), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François).</p> <p>Absents excusés : <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p>Absents non excusés : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique</p> <p>Date de convocation : vendredi 17 février 2023</p>
<p>Délibération n° 04-2023</p>	<p>Objet : Vu l'article L. 5211- 36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),</p> <p>FINANCES</p> <p>Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), le contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) étant fixé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, repris dans l'article D 2312-3 du CGCT,</p> <p>Considérant que le ROB doit être présenté dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,</p> <p>Considérant que le vote des budgets primitifs 2023 seront soumis à l'examen du conseil communautaire du 30 mars prochain,</p> <p>Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, Madame la présidente invite le conseil communautaire à tenir un débat sur les 4 rapports d'orientation budgétaire présentés.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente, chacun a pu s'exprimer librement sur les 4 rapports d'orientation budgétaire présentés et formuler leur opinion, dans le cadre prescrit par le règlement intérieur du conseil communautaire,</p>

Objet :

FINANCES

Rapports d'orientation budgétaire 2023 :

- Budget principal
- Budget annexe Déchets Ménagers
- Budget annexe Pépinière
- Budget annexe ZAC

Vu l'article L. 5211- 36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), le contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) étant fixé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, repris dans l'article D 2312-3 du CGCT,

Considérant que le ROB doit être présenté dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Considérant que le vote des budgets primitifs 2023 seront soumis à l'examen du conseil communautaire du 30 mars prochain,

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, Madame la présidente invite le conseil communautaire à tenir un débat sur les 4 rapports d'orientation budgétaire présentés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente, chacun a pu s'exprimer librement sur les 4 rapports d'orientation budgétaire présentés et formuler leur opinion, dans le cadre prescrit par le règlement intérieur du conseil communautaire,

Le conseil communautaire prend acte de la tenue des débats sur le rapport d'orientation budgétaire du budget principal et des 3 rapports d'orientation budgétaire des budgets annexes Ordures Ménagères, Pépinière et ZAC, présentés pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Pour la présidente et par délégation,
Régis LHOMME,
1^{er} vice-président.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).